



CSA-SD 62
JEUDI 15 FEVRIER 2024
EXPLICATION DE VOTE

Monsieur le Directeur Académique,

L'Unsa-Education a voté CONTRE la préparation de la rentrée 2024 pour dénoncer l'arbitrage ministériel qui provoque la suppression de 89 postes dans le Pas de Calais.

Ce n'est en rien un vote de défiance envers les priorités que vous avez définies et le travail de dentelle que vous avez réalisé avec les services de la DSDEN du Pas de Calais.

Prenons l'exemple du P/E, certes, il s'est amélioré depuis quelques années mais ne faut-il pas retourner la question et se demander si à la vue des difficultés de notre département, le P/E n'était pas trop faible justement ? N'oublions pas que près de 80% de nos établissements pourraient être classés en éducation prioritaire si on se basait sur l'IPS.

Il était nécessaire que le ministère fasse un geste pour notre territoire, ses élèves et ses enseignants, ça n'a pas été le cas et l'Unsa Education a décidé de voter CONTRE cette carte scolaire.

Je vous remercie pour votre attention.